



Plafonds de ressources 2026

(Applicables à compter du 1^{er} janvier 2026)

Accession sociale

Catégorie de ménage	Revenu fiscal de référence 2024
Une personne seule	36.109 €
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge , à l'exclusion des jeunes ménages - ou une personne seule en situation de handicap (CMI ³ mention "invalidité")	48.218 €
Trois personnes : - ou une personne seule avec une personne à charge - ou un jeune ménage sans personne à charge - ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	57.989 €
Quatre personnes : - ou une personne seule avec deux personnes à charge - ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	70.007 €
Cinq personnes : - ou une personne seule avec trois personnes à charge - ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	82.352 €
Six personnes : - ou une personne seule avec quatre personnes à charge - ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap (CMI mention "invalidité")	92.812 €
par personne supplémentaire	+ 10.350 €

³ Carte de Mobilité Inclusion

* A titre indicatif, sur une base de 12 mois de salaire

PSLA (Prêt Social Location-Accession)

Catégorie de ménage	Revenu fiscal de référence 2024
Une personne	33.771 €
Deux personnes	45.100 €
Trois personnes	54.235 €
Quatre personnes	65.476 €
Cinq personnes	77.023 €
Six personnes	86.805 €
Personne supplémentaire	+ 9.683 €

Plafond de prix de vente applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation.

Zone	Prix plafond HT (en euros/m ²)
Zone C	2.703 €